



Règlement européen Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR

Depuis 2017, les Fonds Franco-Africains, FPCI gérés par AfricInvest Europe, investissent dans des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) françaises ayant un projet de développement en Afrique, existant ou à développer. Ils permettent à leurs participations (15 sociétés accompagnées à fin décembre 2022) de se déployer rapidement sur le continent africain, avec le soutien de l'ensemble du réseau du Groupe AfricInvest (www.africinvest.com), acteur majeur de la gestion d'actifs alternatifs en Afrique. Depuis sa création en 1994 à Tunis (Tunisie), AfricInvest a levé plus de 2 milliards d'euros et investi pour développer et soutenir plus de 200 sociétés dans près de 30 pays en Afrique et en France. AfricInvest dispose d'un réseau bien établi avec plus de 100 associés et collaborateurs et une présence locale dans dix pays dont huit en Afrique ce qui nous donne un réel avantage concurrentiel. AfricInvest Europe est la filiale française, agréée par l'AMF, du Groupe AfricInvest et gère moins de 200 millions d'euros d'actifs sous gestion au début de l'année 2023.

i. Prise en compte des risques de durabilité dans le processus de décision d'investissement

AfricInvest Europe intègre dans sa démarche générale de gestion les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ainsi que les problématiques liées au changement climatique et à la biodiversité. Les informations sur la prise en compte des critères ESG par la Société de Gestion figure dans le rapport annuel de chaque Fonds.

La Société de Gestion s'engage à faire ses meilleurs efforts pour que les Sociétés du Portefeuille exercent leurs activités et obtiennent de leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services, qu'ils prennent l'engagement d'exercer leurs activités : (i) dans des conditions conformes aux principes généraux et règles résultant de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales du 4 novembre 1950 et des prescriptions ou recommandations du Bureau International du Travail, notamment au regard de la protection de l'enfance; (ii) en évitant ou en limitant, autant que les techniques disponibles le permettent, les atteintes à l'environnement ; et (iii) en cas d'exploitation d'un site ou d'une messagerie sur le réseau Internet, en ne délivrant aucun message qui heurte la morale commune ou les principes généraux et règles résultant de la Convention Européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

Les risques de durabilité sont pris en compte au travers du processus de décision d'investissement.

Les équipes d'AfricInvest Europe sont investies dans la mise en œuvre de la démarche et des actions ESG depuis l'analyse de l'opportunité, le suivi et jusqu'à la sortie des participations dont ils ont la charge.

Préinvestissement

Pour toutes les Sociétés cibles, AfricInvest Europe s'engage à :

- S'assurer qu'aucune des activités n'est présente dans les listes d'exclusion des Fonds : aucun investissement ne pourra être fait dans une société ayant des activités, comportements ou juridictions répertoriés dans la liste d'exclusion d'AfricInvest Europe ou celle du Fonds concerné.
- Identifier les risques et impacts ESG et climat présentés par la société à travers des outils de préinvestissement et de suivi. Toute société se voit assigner une catégorie relative à ses risques ESG et climatiques qui permet de décider de l'étendue de la due diligence à suivre. Cette évaluation est basée sur les principaux référentiels internationaux (ESG Toolkit, outil du FMO).
- Analyser la solidité financière, ESG et climat : cela passe par une évaluation du Comité consultatif du Fonds concerné dans certains cas et notamment lorsque la société présente un



AFRICINVEST EUROPE SAS

niveau de risques ESG élevé. En tout état de cause, cette consultation doit avoir lieu avant la présentation de la transaction au Comité d'Investissement. Le Comité consultatif aura accès aux travaux réalisés pour la catégorisation.

- Réaliser une identification des risques ESG et des mesures de remédiation correspondantes.
- Présenter les différents travaux réalisés au Comité d'Investissement.
- Mettre à disposition du Comité Consultatif du Fonds concerné les travaux au moment de l'appel de fonds.

Investissement

- Insérer une clause ESG dans tous les pactes d'actionnaires : AfricInvest Europe insère une clause ESG dans tous les pactes d'actionnaires afin de détailler les engagements contractuels sur l'ESG et de s'assurer de la bonne prise en compte de ces enjeux par les Sociétés en Portefeuille. Cette clause a pour but de garantir qu'un processus d'amélioration continue sur les enjeux ESG a été mis en place, ou le sera si cela n'est pas encore le cas selon la configuration d'investissement, avec des exigences sur la durée de mise en œuvre de ces différents points.

Détention

- Dans toutes les situations, les ESG Officers/Managers sont garants du suivi du plan d'action, lorsque cela est applicable, et de la conformité ESG des participations. Les ESG Officers/Managers pourraient être assistés par des experts externes lorsque c'est nécessaire.

Sortie

- Le Mémoire de Sortie contiendra une vision d'ensemble des progrès notables mis en œuvre sur les sujets ESG tout au long de la période de détention.

Les Fonds gérés par AfricInvest Europe, (FFA et FFA 2 à fin 2022) ne promeuvent pas des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et n'ont pas pour objectif un investissement durable.

Dans le cadre des questionnaires ESG et impact, envoyés annuellement aux sociétés du portefeuille, AfricInvest Europe demande à ses participations de fournir un ensemble d'indicateurs relatifs aux critères environnementaux, sociaux, de gouvernance, ainsi que liés au changement climatique, à la transition énergétique et à la biodiversité. Les équipes d'AfricInvest Europe collectent, analysent et intègrent ces données dans un rapport annuel extra-financier. Malgré le recensement d'une large base d'indicateurs, les équipes ne répertorient pas de manière exhaustive l'ensemble des informations collectées dans ses rapports annuels.

Le Groupe AfricInvest, actionnaire direct à 100% d'AfricInvest Europe, a un engagement de long terme dans la durabilité, qui se cristallise dans sa signature et sa participation aux initiatives suivantes : Science-Based Targets Initiative, PRI (Principles for Responsible Investment, PCAF (Partnership for Carbon Accounting Financial, GIIN (Global Impact Investing Network), Operating Principles for Impact Management, TCFD (Task Force Climate-Related Financial Disclosures), 2X Challenge Financing For Women, Universal Standards for Responsible Inclusive Finance and Impact Management Project (IMP). AfricInvest Europe supporte la Charte de l'égalité des sexes de France Invest et est co-fondateur et membre du bureau du Club Afrique de France Invest.

- ii. L'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération



AFRICINVEST EUROPE SAS

Pour évaluer les performances des personnes concernées, AfricInvest Europe se fonde sur des critères quantitatifs mais également sur des critères qualitatifs qui encouragent la personne concernée à agir au mieux de l'intérêt du client.

Le rapport entre la part fixe et la part variable de la rémunération d'une personne concernée doit être approprié au regard de l'obligation de servir au mieux l'intérêt des clients.

AfricInvest Europe s'interdit de verser une rémunération variable élevée, fondée sur des critères quantitatifs, dans la mesure où une telle rémunération pourrait inciter la personne concernée à privilégier des gains à court terme au détriment de l'intérêt du client.

Il convient également de noter que les pratiques de rémunération d'AfricInvest Europe visent à promouvoir une gestion saine et efficace et à éviter des prises de risques incompatibles avec les directives de la société de gestion et les attentes des investisseurs. L'approche de rémunération d'AfricInvest Europe permet d'ajuster la rémunération variable des salariés en fonction de leur performance. Cette rémunération variable est basée sur des mesures financières et extra-financières. Ces dernières mesures qualitatives incluent, par exemple, une gestion des risques défailante d'un employé ou un comportement contraire aux valeurs d'AfricInvest Europe. La prise en compte de ces facteurs (y compris, le cas échéant, la contribution d'un individu à la performance ESG) peut faire partie de l'évaluation de la performance de l'employé. Une part de la rémunération repose sur le respect des procédures et du processus d'analyse des critères ESG au moment de l'étude d'une opportunité d'investissement, de son suivi et de sa sortie, sur la sensibilisation du collaborateur et son accompagnement des entreprises dans une démarche de progrès.

iii. Incidences négatives en matière de durabilité générée par les investissements des Fonds

Du fait de la taille de la Société de Gestion (notamment en nombre d'employés), des fonds gérés (actifs sous gestion inférieurs à 500 millions d'euros) la nature des entreprises ciblées par la Société de Gestion (des PME et des ETI françaises en croissance dont le chiffre d'affaires est compris entre 20 et 300 millions d'euros, disposant d'un angle africain, souvent à caractère familial ayant besoin de renforcer leur structure de gouvernance et de management, leurs outils de suivi et de reporting, leur développement en France et à l'international, et à la recherche de prises de participations majoritaires ou minoritaires), AfricInvest Europe n'intègre pas formellement à ce stade dans ses processus de suivi des participations la gestion des incidences négatives en matière de durabilité.

L'équipe demeure attentive aux incidences en termes de durabilité des investissements qu'elle réalise. Un de ses objectifs est de détecter les principales incidences négatives, d'alerter et d'inciter les dirigeants des entreprises concernées à corriger ces incidences afin de les éliminer, de les amoindrir ou de les neutraliser si elle en a les moyens, en ligne avec l'approche de hiérarchie des risques.